



Pour le Président
et par délégation

Directrice Générale
des Services

Marie-Odile GESLIN

Envoyé en préfecture le 04/03/2026

Reçu en préfecture le 04/03/2026

Publié le 05/03/2026

ID : 027-242700276-20260302-B02032026_06_2-DE



B-02-03-2026/06-2

Département EURE	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES
Arrondissement EVREUX	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
Canton CONCHES	DU BUREAU DU 02 MARS 2026

Nombre de délégués en exercice :	15
Nombre de présents :	14
Nombre de votants :	14
Date de Convocation :	23/02/2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Deux Mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Christophe CAPELLE, Denis CAVELIER, Christophe DUFLOT, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE

Madame Laurence CLERET

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : PETITE ENFANCE : Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Eure en Investissement pour la sécurisation des espaces extérieurs de la Crèche « Les Coccinelles » de Ferrières Haut Clocher

Monsieur Jérôme PASCO indique que dans le cadre de l'exercice de sa compétence « petite enfance », la Communauté de Communes du Pays de Conches engage un programme de travaux au sein de la crèche de Ferrières-Haut-Clocher « Les Coccinelles », afin de se conformer aux dispositions du décret du 31 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du jeune enfant.

Ces travaux ont pour objectif de répondre aux exigences actuelles en matière d'hygiène et de sécurité, tout en renforçant la qualité du projet pédagogique déployé au bénéfice des enfants et des familles.



Pour l'année 2026, la Communauté de Communes du Pays de Conches prévoit la réalisation de travaux complémentaires visant à sécuriser l'espace extérieur de la crèche.

En effet, l'article III.7.4 du décret précité dispose :

« L'espace extérieur est entouré d'une clôture ou d'une enceinte d'une hauteur minimale de 150 cm, sans points d'appui horizontaux et, le cas échéant, dont les barreaux sont espacés d'au maximum 11 cm. »

La présente demande de subvention porte sur la dépose de la clôture existante et la mise en place d'un nouvel ouvrage conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Le coût total de l'opération hors taxe est de 16 240,25 €, et la demande de subvention s'élève à 12 992 €.

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ **Approuvent** le projet de sécurisation des espaces extérieurs de la crèche de Ferrières Haut Clocher « Les Coccinelles »,

✚ **Valident** le coût total de l'opération hors taxe, fixé à 16 240,25 €,

✚ **Sollicitent** l'octroi d'une subvention d'un montant de 12 992,00 € auprès de la CAF de l'Eure pour soutenir la réalisation de ce projet,

✚ **Autorisent** Monsieur Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Danielle JEANNE, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le 3 Mars Deux Mil Vingt-Six

LE PRÉSIDENT
Jérôme PASCO



